



**MUNICIPALITE DE SAINT-ONSÉSIME-D'IXWORTH
PROVINCE DE QUEBEC**

1 - SÉANCE ORDINAIRE DU 8 AVRIL 2024

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de Saint-Onésime-d'Ixworth, tenue le 8 avril 2024, à 19 h à la salle Les Générations, au 41 chemin du Village.

Sont présents à cette séance :

Siège #1 – Madame Cathy Fontaine
Siège #2 – Monsieur Bertrand Ouellet
Siège #3 – Madame Marie-Josée Hudon
Siège #4 – Monsieur Dan Drapeau
Siège #5 – Monsieur Patrick Lavoie

Absent : Siège #6 – Monsieur François Ouellet

Formant quorum sous la présidence du maire, monsieur Benoît Pilotto.

Madame Nancy Lizotte, directrice générale et greffière-trésorière fait fonction de secrétaire.

La séance est ouverte à _____.

2 – ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance;
2. Présentation de l'ordre du jour;
3. Adoption du procès-verbal;
 - 3.1. Séance ordinaire du 4 mars 2024;
4. Gestion administrative et financière;
 - 4.1. Approbation des comptes payés de mars 2024 ;
 - 4.2. Approbation des comptes à payer en avril 2024 ;
 - 4.3. Autoriser un soutien financier;
 - 4.4. Autoriser un contrat pour réfection de la toiture de la salle Les Générations;
 - 4.5. Demander au gouvernement fédéral de collaborer avec les municipalités pour la pérennité et fiabilité du FDCC (Fonds pour le développement des collectivités du Canada) ;
 - 4.6. Mettre en place une politique concernant l'accès à l'information et à la protection des renseignements personnels en lien avec le PL25 ;
5. Voirie, réseau routier et Transport
 - 5.1. Autoriser un contrat pour le balayage de rues pour 2024;
 - 5.2. Autoriser un contrat pour le recouvrement de la toiture du

- garage municipal;
6. Hygiène du milieu
 - 6.1. Autoriser la signature de l'entente relative à la gestion de certains travaux (Obstructions – Cours d'eau) avec la MRC de Kamouraska;
 - 6.2. Autoriser un contrat pour la vidange de fosses septiques pour 2024;
 - 6.3. Accepter l'offre de service de la FQM pour l'élaboration du plan de gestion des actifs en eau;
 7. Aménagement, Urbanisme et Développement;
 - 7.1. Demande de démolition du 12, chemin du Village;
 - 7.2. Adoption des Politiques Municipalité amie des Aînés (MADA) et familiale (PFM);
 8. Période de questions;
 9. Levée de la séance.

3 – ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

RÉS. 047 – 2024

3.01 – SÉANCE ORDINAIRE DU 4 MARS 2024

Copie du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil, tenue le 4 mars dernier, a été remis à tous les membres du Conseil dans le délai prévu avant la tenue de la présente séance, afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller, Dan Drapeau, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 mars 2024 tel qu'il apparaît au registre des procès-verbaux de la Municipalité.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

4 – GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIÈRE

RÉS. 048 – 2024

4.01 - APPROBATION DES COMPTES PAYÉS DE MARS 2024

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Cathy Fontaine, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'APPROUVER les comptes payés de mars 2024, pour un montant 58 671.76 \$.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RÉS. 049 – 2024

4.02 - APPROBATION DES COMPTES À PAYER EN AVRIL 2024

Il est proposé par monsieur le conseiller, Bertrand Ouellet, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'APPROUVER les comptes à payer en avril 2024, pour un montant de 60 002.54 \$.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

MUNICIPALITÉ DE SAINT-ONÉSIME-D'IXWORTH		
LISTE DES COMPTES À PAYER AVRIL 2024		
Plomberie RB et Fils	Garage Municipale	2 639.36 \$
Atria	Banque d'heures support technique	2 529.45 \$
Atria	Sauvegarde en ligne et licence mensuelle-Microsoft 365	179.36 \$
Direction De La Gestion Des Fonds Du Ter	Mutation février	35.00 \$
Ville de Rivière-du-Loup	Disposition matières résiduelles	1 250.01 \$
Société Canadienne des postes	Infonésie de mars	48.50 \$
Centre de services scolaire de Kam-RDL	Particip. Financière /transport zones dangereuses	947.65 \$
G. Lemieux et Fils inc	Achat de gravier-Côte du Rang 5	2 001.25 \$
Société Via	Collecte matières recyclable - février	259.47 \$
Agro Enviro Lab	Analyse des eaux usées-février	141.20 \$
Réseau Biblio du Bas-Saint-Laurent	Cartes d'abonné plastifiées	7.45 \$
9111-3415 Québec inc	Déneigement des chemins d'hiver - 6/6 versement	31 809.75 \$
BMR Avantis Coopérative	Garderie	1 682.97 \$
BMR Avantis Coopérative	Garage Municipale	12 174.27 \$
Rona La Pocatière	Garderie	1 081.89 \$
Rona La Pocatière	Marqueur permanent	11.49 \$
Rona La Pocatière	Achat divers, dégivreur, lame, adh. Const.	67.52 \$
Ferblanterie Ouellet	Garage Municipale	650.65 \$
Buropro Citation	Frais mensuel Canon et Lexmark	451.39 \$
TestTech inc.	Passage camera -traitement des eaux	1 488.93 \$
Nettoyage Haute pression AB inc.	Débouchage traitement des eaux	544.98 \$
	Sous-total	60 002.54 \$
INCOMPRESSIBLES 1ER AU 31 MARS 2024		
Bruser	Services professionnels-Étude Biofosse	7 870.04 \$
Structure CD	Chevrons tel que soumission-Garage municipale	2 379.98 \$
SAAQ	Immatriculation GMC et Yamaha -2024	735.76 \$
CNESST	Déclaration 2023	246.85 \$
Grevisse Illumbu-Consultant	Contrat Honoraires de février 2024	1 400.00 \$
Loisir et Sport Bas-Saint-Laurent	Adhésion annuelle-Résolution 035-2024	120.00 \$
Action Chômage Kamouraska inc.	Adhésion annuelle-Résolution 035-2024	50.00 \$
Programme "Je collationne"	Don-commandite Spectacle-Bénéfice Rés-036-2024	100.00 \$
Club de Patinage Artistique de La Pocatière	Don-commandite Partenaires financier Rés-036-2024	30.00 \$
École Polyvalente La Pocatière	Gala Pléiade-bourses année 2024-Rés-036-2024	100.00 \$
Hydro Québec	Bio-fosse	696.68 \$
Hydro Québec	Chalet des Loisirs	417.16 \$
Hydro Québec	Éclairage public	140.92 \$
Hydro Québec	Garage municipal	386.04 \$
Hydro Québec	Pont couvert	34.12 \$
Hydro Québec	Station de pompage	105.57 \$
Hydro Québec	Salle municipale	356.94 \$
Hydro Québec	2e compteur	1 407.79 \$
Vidéotron	Téléphonie municipale	245.30 \$
Visa Desjardins	Essence, code des municipalités loi-PRC, timbres	726.72 \$
Régie Intermun. des Matières Résiduelles	Quotes-Parts 2024 - 1/4 versement Rés 174-2023	14 327.00 \$
SALAIRES NETS EMPLOYÉS/ÉLUS	Au 2024-03-31	18 779.75 \$
DAS ET COTISATIONS EMPLOYEUR	Au 2024-03-31	8 015.14 \$
	Sous-total	58 671.76 \$
GRAND TOTAL		118 674.30 \$

RÉS. 050 – 2024 4.03 - AUTORISER UN SOUTIEN FINANCIER, DE DONS ET DE COMMANDITES

Après étude des demandes de soutien financier, de dons et de commandites reçues;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère, Marie-Josée Hudon, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la Municipalité retienne la demande suivante :

- Relais pour la vie :

1. « Équipe Turbot » de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pocatière en mémoire de Rosaire Ouellet, maire – 25 \$;
2. ÉQUIPE « Les Pros du Soutien à domicile » du CISSS – 25 \$

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RÉS. 051-2024

4.04 – AUTORISER UN CONTRAT POUR LA RÉFECTION DE LA TOITURE DE LA SALLE LES GÉNÉRATIONS;

CONSIDÉRANT QUE PJH Inc. nous a fait une soumission conforme à nos besoins et nos attentes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller, Patrick Lavoie, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal autorise madame Nancy Lizotte, directrice générale et greffière-trésorière :

- À signer le contrat de réfection de la toiture de la salle Les Générations avec PJH Inc. au montant de 13 421.82 \$ taxes nettes;
- Après inspection des travaux et la réception de la facture, à procéder au paiement du montant du contrat.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RÉS. 052-2024

4.05 – DEMANDER AU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL DE COLLABORER AVEC LES MUNICIPALITÉS POUR LA PÉRENNITÉ ET LA FIABILITÉ DU FDCC (FONDS POUR LE DÉVELOPPEMENT DES COLLECTIVITÉS DU CANADA)

ATTENDU QUE le Canada connaît actuellement une croissance démographique record, avec 1,25 million de personnes nouvellement arrivées au pays dans la dernière année seulement;

ATTENDU QUE, selon la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL), nous devons bâtir au moins 3,5 millions de logements supplémentaires d'ici 2030 et que les municipalités doivent améliorer ou fournir les infrastructures pour absorber cette croissance;

ATTENDU QUE, selon les estimations de la FCM, le coût de l'infrastructure municipale requise s'élève en moyenne à 107 000 \$ par logement;

ATTENDU QUE, selon Statistique Canada, le coût associé à la remise en état de l'infrastructure municipale *existante* atteint environ 170 milliards de dollars;

ATTENDU QUE l'inflation dans le secteur de la construction non résidentielle a atteint 29 % depuis la fin de 2020 et que les municipalités font face à une hausse du coût des projets d'infrastructure qui est non seulement fulgurante, mais disproportionnée par rapport à l'augmentation des revenus;

ATTENDU QUE, ces dernières années, contrairement aux revenus fédéraux et provinciaux, les revenus fiscaux des municipalités n'ont suivi ni l'inflation, ni la croissance économique, ni la croissance démographique;

ATTENDU QUE les municipalités font face à une insuffisance du financement fédéral en matière d'infrastructure à l'heure où le Programme d'infrastructure Investir dans le Canada a pris fin, où le Fonds pour le développement des collectivités du Canada est en renégociation, et où le Fonds permanent pour le transport en commun ne sera lancé qu'en 2026;

ATTENDU QUE le Fonds pour le développement des collectivités du Canada, anciennement le Fonds de la taxe sur l'essence (TECO), verse annuellement plus de 2,4 milliards de dollars en capital directement aux municipalités par le biais d'un mécanisme d'attribution fiable, et que les municipalités, petites ou grandes, misent sur ce financement pour respecter leurs engagements envers la population en construisant et en entretenant des infrastructures publiques essentielles (infrastructures d'eau potable et d'eaux usées, routes, transports en commun, installations communautaires, culturelles et récréatives, etc.);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller, Dan Drapeau, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le gouvernement fédéral collabore avec les municipalités et les signataires de l'entente afin que le Fonds pour le développement des collectivités du Canada demeure une source de revenus directe, fiable et pérenne pour les priorités locales en matière d'infrastructure;

QUE le gouvernement fédéral s'engage à intégrer au budget 2024 une nouvelle vague de programmes en matière d'infrastructure qui comprend notamment un nouveau programme d'infrastructures d'eau potable et d'eaux usées, et à augmenter le Fonds d'atténuation et d'adaptation en matière de catastrophes;

QUE le gouvernement conclue dans les prochaines semaines des ententes avec les gouvernements provinciaux pour le renouvellement des programmes comme celui de la Taxe sur l'essence et la contribution du Québec, communément appelé TECO, sans aucune nouvelle condition et en assouplissant les règles pour permettre la réalisation des projets identifiés par les municipalités;

QUE le gouvernement fédéral réunisse les provinces, les territoires et les municipalités pour négocier un « cadre de croissance municipale » modernisant le financement des municipalités et favorisant la croissance du pays à long terme.

QUE copie de cette résolution soit transmise au ministre, à la vice-première ministre et ministre des Finances du Canada, l'honorable *Chrystia Freeland*, au ministre du Logement, de l'Infrastructure et des Collectivités du Canada, l'honorable *Sean Fraser*, au ministre des Transports du Canada et lieutenant politique pour le Québec, l'honorable *Pablo Rodriguez*, au ministre des Finances du Québec, M. *Éric Girard*, à la ministre des Affaires municipales du Québec, Mme *Andrée Laforest*, aux députés fédéral et québécois de notre

territoire, Messieurs *Bernard Généreux* et *Mathieu Rivest*, au président de la Fédération canadienne des municipalités, M. *Scott Pearce* et au président de la FQM, M. *Jacques Demers*.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RÉS. 053-2024

4.06 – METTRE EN PLACE UNE POLITIQUE CERNANT L'ACCÈS À L'INFORMATION ET À LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS EN LIEN AVEC LE PL25

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Onésime-d'Ixworth (ci-après la « Municipalité ») est un organisme public assujéti à la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels, RLRO c. A -2.1 (ci-après la « Loi sur l'accès »);

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité s'engage à protéger les renseignements personnels qu'elle collecte et traite dans le cadre de ses activités dans le respect des lois et règlements applicables ;

CONSIDÉRANT QU'EN 2023, la Municipalité employait, en moyenne, 50 salariés ou moins, et qu'elle n'est donc pas assujéti à l'obligation de constituer un comité sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels conformément au Règlement excluant certains organismes publics de l'obligation de former un comité sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels ;

CONSIDÉRANT QUE pour s'acquitter des obligations prévues à la Loi sur l'accès, est instituée la présente politique administrative concernant les règles de gouvernance en matière de protection des renseignements personnels.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère, Cathy Fontaine, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la municipalité s'engage à mettre en place la politique concernant l'accès à l'information et à la protection des renseignements personnels ;

QUE madame Nancy Lizotte, directrice générale et greffière-trésorière soit nommé :

- Responsable de l'accès aux documents (RAD)
ET
- Responsable de la protection des renseignements personnels (RPRP)

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

5 – VOIRIE, RÉSEAU ROUTIER ET TRANSPORT

RÉS. 054 – 2024

5.01 – AUTORISER UN CONTRAT POUR LE BALAYAGE DE RUES POUR 2024

CONSIDÉRANT QUE nous devons procéder chaque année au balayage de rues pour enlever l'abrasif qui a été épandu durant l'hiver;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller, Bertrand Ouellet, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'accepter la proposition de « Les constructions HDF Inc. » pour le balai aspirateur et le balai mécanique avec opérateurs pour 160 \$ de l'heure.

D'autoriser madame Nancy Lizotte, directrice générale et greffière-trésorière à effectuer le paiement lors de la réception de la facture si le travail est conforme à notre demande.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RÉS. 055 – 2024 **5.02 - AUTORISER UN CONTRAT POUR LE RECOUVREMENT DE LA TOITURE DU GARAGE MUNICIPAL**

CONSIDÉRANT QU'à la suite des travaux d'agrandissement du garage, il a été constaté que le recouvrement de la toiture du garage devait être changé dans les plus brefs délais;

CONSIDÉRANT QU'une soumission par a été produite PJH Inc. et que le contrat est donné de gré à gré puisqu'il respecte les règles de gestion contractuelle de la Municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller, Patrick Lavoie, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'accepter la proposition de « PJH Inc. au montant de 17 299.32 \$ taxe nette;

D'autoriser madame Nancy Lizotte, directrice générale et greffière-trésorière à effectuer le paiement après approbation et conformité des travaux;

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

6 – HYGIÈNE DU MILIEU

RÉS. 056 - 2024 **6.01.- AUTORISER LA SIGNATURE DE L'ENTENTE RELATIVE À LA GESTION DE CERTAINS TRAVAUX (OBSTRUCTIONS - COURS D'EAU) AVEC LA MRC DE KAMOURASKA**

ATTENDU QUE les articles 103 à 110 de la *Loi sur les compétences municipales* (ci-après appelée « *LCM* ») confient à la MRC la compétence exclusive à l'égard des cours d'eau;

ATTENDU QUE cette compétence inclut la réalisation de travaux requis pour rétablir l'écoulement normal des eaux d'un cours d'eau lorsque la MRC est informée de la présence d'une obstruction qui menace la sécurité des personnes ou des biens (art. 105 de la *LCM*);

ATTENDU QUE l'article 108 de la *LCM* permet à la MRC de conclure une entente avec une municipalité locale, conformément aux dispositions de la section XXV du chapitre II du titre XIV du *Code municipal du Québec* (art. 569 et suivants) pour confier à la

municipalité locale, notamment, la gestion de certains travaux prévus à la sous-section 1 (cours d'eau) de la section 1 (cours d'eau et lacs) du chapitre III (compétences exclusives d'une municipalité régionale de comté) de la *LCM*;

ATTENDU QUE les parties jugent opportun de convenir d'une telle entente puisque la municipalité dispose d'employés lui permettant de faire certaines interventions plus rapidement et à meilleur coût;

ATTENDU QUE la MRC conserve sa compétence à l'égard de tous les autres aspects liés aux cours d'eau notamment quant aux travaux d'entretien, de création et d'aménagement de même qu'à l'égard de l'application d'un règlement qu'elle peut adopter pour régir toute matière relative à l'écoulement des eaux d'un cours d'eau;

ATTENDU le projet d'entente soumis à la municipalité qui a pour objet de lui confier la responsabilité relative à l'exécution des travaux qui concernent des obstructions dans les cours d'eau, tel que le prévoit l'article 105 de la *LCM*, et de prévoir les modalités liées à de telles interventions;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller, Dan Drapeau, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal de Saint-Onésime-d'Ixworth autorise monsieur Benoît Pilotto, maire et madame Nancy Lizotte, directrice générale et greffière-trésorière à signer, telle que rédigée, l'entente relative à la gestion de certains travaux (obstructions – cours d'eau) à intervenir avec la MRC de Kamouraska ainsi que tout autre document utile ou nécessaire pour donner effet à la présente résolution.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RÉS. 057 - 2024

6.02.- AUTORISER UN CONTRAT POUR LA VIDANGE DE FOSSES SEPTIQUES POUR 2024

ATTENDU QUE la loi et le règlement de la municipalité sur la gestion contractuelle nous permettent de donner des contrats inférieurs à 25 000 \$ de gré à gré;

ATTENDU QUE Camionnage Alain Benoit Inc. a procédé à la vidange des fosses septiques de notre municipalité les quatre (4) dernières années et qu'il connaît bien le territoire;

ATTENDU QU'il a déposé une soumission conforme pour la vidange de fosses septiques résidentielles du secteur Ouest de la Municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère, Marie-Josée Hudon, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal de Saint-Onésime-d'Ixworth donne le contrat de vidange de fosses septiques pour 2024 à Camionnage Alain Benoit Inc. au prix unitaire de 185 \$ plus taxes.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RÉS. 058 - 2024

6.03.- ACCEPTER L'OFFRE DE SERVICE DE LA FQM POUR L'ÉLABORATION DU PLAN DE GESTION DES ACTIFS EN EAU

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Onésime-d'Ixworth reconnaît l'importance de gérer efficacement ses actifs municipaux pour assurer leur durabilité à long terme ;

CONSIDÉRANT QUE la gestion d'actifs a pour objectif de mettre en place les activités nécessaires pour maintenir les actifs en état de fournir des services durables et de qualité aux citoyens ;

CONSIDÉRANT QUE le plan de gestion des actifs (PGA) contribue à atteindre les objectifs stratégiques de la municipalité et à fournir des services durables et de qualité conforme au niveau de service convenu ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a pris connaissance du guide relatif au PGA du Ministère ainsi que des outils y afférents et qu'elle comprend chaque partie constituant le PGA ;

CONSIDÉRANT QUE le PGA permet d'optimiser l'utilisation des ressources financières et humaines en identifiant les actifs prioritaires et en planifiant les dépenses de manière plus proactive ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère, Cathy Fontaine, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la municipalité de Saint-Onésime-d'Ixworth s'engage à :

- Élaborer et mettre en œuvre un PGA en eau afin d'optimiser la gestion de ses actifs municipaux ;
- Transmettre, au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation au plus tard le 31 décembre 2025 le sommaire PGA ainsi que les informations requises par ce dernier.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

7 – AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

RÉS. 059 - 2024

7.01.- DEMANDE DE DÉMOLITION DU 12, CHEMIN DU VILLAGE

CONSIDÉRANT QUE le Comité de démolition a étudié une demande de permis de démolition du 12, chemin du Village;

CONSIDÉRANT QU'aucune lettre d'opposition ni de demande d'achat d'immeuble n'a été reçue par la greffière-trésorière;

CONSIDÉRANT QU'aucune personne ne s'est présentée à la rencontre publique du Comité de démolition il n'y a pas eu d'audition;

CONSIDÉRANT QUE la propriété doit être démolie par le propriétaire à la suite d'un rapport du Service intermunicipal en sécurité incendie et un autre par l'inspectrice en bâtiments et en environnement de la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE deux (2) inspections à deux (2) ans d'intervalle avec le même constat, soit, l'insalubrité, la non-conformité et la

dangerosité de la structure qui est inhabitée depuis plusieurs années donc, inhabitable;

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire désire occuper la surface du terrain ainsi libéré, pour un besoin en infrastructure d'eaux usées pour desservir les utilisateurs de la future usine de filtration des eaux usées de la Municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller, Bertrand Ouellet, et adopté à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal autorise le permis de démolition des bâtiments du 12, chemin du Village.

QU'une copie de la résolution soit acheminée à la MRC de Kamouraska pour approbation dans un délai d'expiration de 90 jours.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RÉS. 060 - 2024

7.01.- ADOPTION DES POLITIQUES MUNICIPALITÉ AMIE DES AÎNÉS (MADA) ET DE LA FAMILLE 2023-2027

CONSIDÉRANT que la municipalité de Saint-Onésime-d'Ixworth a obtenu du ministère de la Famille une aide financière pour l'élaboration d'une politique familiale;

CONSIDÉRANT que dans le protocole d'entente, la municipalité doit adopter sa politique familiale et des aînés ainsi que le plan d'action associé;

CONSIDÉRANT que la Politique familiale et des aînés a été présentée en consultation publique;

CONSIDÉRANT que la Politique familiale et des aînés a été déposée aux membres du conseil;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame La conseillère, Marie-Josée Hudon, et adopté à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil adopte sa Politique familiale et des aînés et le plan d'action, tels qu'ils ont été déposés;

QUE le conseil remercie les membres du comité pour la réalisation de cette Politique familiale et des aînés;

QUE le comité de suivi a été constitué par la résolution 193-2023 sous la présidence de madame Marie-Josée Hudon, élue responsable des questions famille et aînées (RQFA) ;

QUE le comité de suivi sera responsable du plan d'action de la Politique famille et des aînés, son mandat étant de suivre et soutenir la réalisation des actions lors du processus de mise en œuvre soutenu par différents partenaires comme le conseil municipal et le comité de développement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

8 – PÉRIODE DE QUESTIONS

9 – LEVÉE DE LA SÉANCE

RÉS. 061- 2024 **ATTENDU QUE** tous les points à l'ordre du jour ont été discutés;
EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller,
Dan Drapeau, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :
QUE cette séance ordinaire soit levée à 19 h 50.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Benoît Pilotto
Maire

Nancy Lizotte
Directrice générale et greffière-trésorière

Je, Benoît Pilotto, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes résolutions qu'il contient au sens de l'article 142.2 du Code municipal.

Initiales _____